

Lyon, le 11/09/2025

POUR TOUTES LES EPREUVES

- Présentez **une carte d'identité ou un passeport en cours de validité.**
- Pensez à vous munir d'une montre : **les téléphones portables, montres connectées, tablettes, PC etc....sont interdits.**
- Chaque candidat devra avoir ses propres affaires et ne rien solliciter de ses voisins (stylos, effaceurs, **codes** etc...)
- Attention pour l'écrit ! ne pas rédiger avec des stylos feutres ou encre qui imbibent la copie et la rendent illisible pour le correcteur. Soignez l'orthographe et l'écriture.
- Le papier brouillon est fourni par l'EDARA
- **Tous les sujets (écrit, anglais, exposé oral et déontologie) doivent être impérativement rendus aux jurys (dans la caisse bleue) ainsi que vos brouillons avant de sortir de la salle.**

Pour l'épreuve écrite et l'exposé oral exclusivement, sont autorisés les codes et recueils de lois y compris les codes annotés et commentés (à l'exception des MEGACODES).

Post-it onglets sans rien écrit dessus et surlignage, tolérés.

Les photocopies de codes ou textes, les éditions des sites internet ou tout autre document... sont strictement interdits.

Art 6 - 2 : décret du 9-05-22 « Tout candidat absent ou en retard à une épreuve, ne remettant pas sa copie ou la remettant avec retard, sous réserve de l'appréciation du jury, est également convoqué à la session de rattrapage pour ladite épreuve, quoi qu'il en soit du total des points qu'il a obtenus par ailleurs. »

EPREUVE ECRITE

Lieu : EDARA

Mercredi 17 septembre 2025 de 8h00 à 13h00

Epreuve écrite en : droit commercial et des affaires, droit du travail, droit communautaire et européen

Jeudi 18 septembre 2025 de 8h00 à 13h00

Epreuve écrite en : droit pénal général et spécial, droit civil, droit administratif

Début de l'épreuve à **8h00** l'accès à l'EDARA se fera à partir 7h40.

Vérifiez votre salle (affichée sur place) et vous installez vous très rapidement (devant une copie sans la changer de place).

Vous devez être prêts et installés à 7h50, avoir déposé vos sacs le long des murs et n'avoir que vos codes et stylos, boissons, encas.

- Attention il n'y a pas forcément d'horloge dans les salles
- Il vous sera demandé de poser votre pièce d'identité sur la table.
- **Les téléphones portables éteints doivent être dans vos sacs il est interdit de les conserver sur vous.**

- Les copies seront anonymisées par nos soins après l'épreuve.
Sauf dans le cadre d'identification réservé à cet effet, vous ne devez faire apparaître dans votre copie **ni votre nom (ni un nom d'emprunt), ni votre signature, ni aucun signe distinctif, sous peine de voir votre épreuve annulée par le jury.**

Indiquez sur la première page de votre copie au-dessus de « EPREUVE ECRITE » la matière choisie pour l'écrit (Social, Pénal, etc) et le nombre d'intercalaires (en dessous de la partie détachable).

Aucune sortie ne sera autorisée si ce n'est pour se rendre aux toilettes avec demande préalable et autorisation du surveillant (**pas de sortie la première heure et après 12h30**).

- **A la fin de l'épreuve -13h00, les copies doivent être rendues contre émargement – RENDRE ÉGALEMENT SUJET et BROUILLONS.**

EPREUVES ORALES

- **Consultez les tableaux de convocation qui seront publiés sur le site internet de l'EDARA, indiquant la date, l'heure et le jury pour chaque épreuve.**
- **Se présenter à l'EDARA (en haut de l'escalier) 10 mn avant chaque épreuve pour le passage au vestiaire**
- **Se tenir prêt 5 mn avant l'heure de convocation avec votre pièce d'identité en haut de l'escalier où un surveillant vous prendra en charge pour les épreuves à préparation. Rendre impérativement les sujets et les brouillons au jury avant de sortir de la salle.**

TOUTES LES EPREUVES SE DEROULENT A L'EDARA - au 1er étage

A votre arrivée merci de déposer **systématiquement toutes vos affaires au vestiaire, y compris vos sacs, portables, montres connectées etc (limiter les objets de valeur)**

A l'issue de chaque épreuve, merci de descendre directement en silence afin de ne pas perturber le jury et les candidats suivants.

Exposé oral

- **Ne prendre que vos codes autorisés et stylos (pas de sacs).** Le brouillon est fourni.
- La préparation des dossiers aura lieu salle verte (1^{er} étage).
- Aucune sortie autorisée la première heure, ensuite uniquement pour se rendre aux toilettes de l'étage avec l'autorisation du surveillant. A la fin de la préparation, le candidat sort avec toutes ses affaires (sujets brouillons codes etc..), et s'installe dans le couloir sur les chaises face à sa salle de jury dans l'attente d'être appelé par le jury.

Rapports de stages

- **A l'heure de convocation, montez à l'étage et patientez sur la chaise faisant face à votre jury. Celui-ci vous appellera.** Pensez à apporter votre exemplaire du rapport seul document autorisé (pas de fiche ni de notes)

Déontologie

- **Aucune sortie autorisée pendant l'heure de préparation.**
- **Aucun document ou code autorisé**

CAPA 2025

Décision du jury du mardi 24 juin 2025

Objet : Organisation des épreuves, fixées par l'arrêté du 7 décembre 2005 modifié par l'arrêté du 9 mai 2022.

Epreuves orales

Conformément à l'article 3 de l'arrêté, les membres du jury entendront les candidats à l'examen dans le cadre de trois épreuves différentes.

- *La première, prévue par l'article 3. - 2°, consiste dans « un exercice oral, d'une durée de 15 mn environ, après une préparation de 3 heures portant sur un dossier de droit civil, commercial, social, pénal, administratif ou communautaire, au choix du candidat ».*

Le jury décide que s'il s'agit d'une épreuve de plaidoirie, le candidat doit rester debout en partant du principe que les membres du jury sont des juges.

S'il s'agit d'une consultation, le candidat doit s'adresser au jury comme s'il s'agissait de son client. L'épreuve durera 15 mn maximum, sans question.

- *La deuxième, prévue par l'article 3. - 3°, consiste dans « une interrogation orale à finalité pratique, d'une durée de 20 mn environ, sur un sujet portant sur le statut et la déontologie des avocats »*

Le jury décide que l'exposé oral du candidat, d'une durée maximale de 10 mn sur le sujet préparé, sera suivi de questions.

- *La troisième, prévue par l'article 3. - modifié par l'article 2 de l'arrêté du 9/05/22 consiste dans « un exposé discussion de 40 mn environ avec le jury à partir des deux rapports élaborés par le candidat, sur les deux périodes de formation portant sur ses observations et réflexions relatives à l'exercice professionnel »*

Le jury décide que le candidat exposera successivement ces deux rapports (PPI, puis Cabinet) pendant environ 20 minutes. Cet exposé sera suivi d'une discussion avec l'ensemble des membres du jury, d'une durée d'environ 20 mn.

Documents autorisés :

Conformément au texte :

« Les candidats ne peuvent introduire ou utiliser dans le lieu des épreuves **aucun document**. Toutefois pour les épreuves visées au 1° et au 2°, de l'article 3 sont autorisés les codes et recueils de lois et décrets »

- **Écrit** : codes et recueils de lois et décrets autorisés. Pas de Mégacodes
- **Exposé oral** : codes et recueils de lois et décrets autorisés. Pas de Mégacodes
- **Langue vivante étrangère** : aucun document
- **Déontologie** : aucun document
- **Rapports de stages** : le rapport de stage, non annoté est autorisé à l'exclusion de tout autre document

Il est rappelé que tous moyens de communication entre candidats et vers l'extérieur, (téléphones etc..... y compris montres connectées) sont strictement interdits pendant les épreuves et les temps de préparation (Cf textes).

Lyon, le 24/06/2025

La Présidente du Jury

